

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix, Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes. Trois mois, 5 fr.; six mois, 10 fr.; un an, 18 fr. Les autres départements et l'étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 25, rue Feytaud

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5 Directeur-Propriétaire: Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES: A ROUBAIX, au bureau du Journal, Grande-Rue, 71. — A TOURCOING, au bureau du Journal, rue Carnot, 5 et à la Librairie Willeme, rue Saint-Jacques, 20. — A PARIS, au bureau du Journal, 25, rue Feytaud. — A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A LILLE, chez M. H. L. Lemaire, rue de la Station. — A LA HAYE, chez M. J. B. de la Haye, de la gare de Nord et de la gare de Bézard.

FOL ESPOIR

Paris, mardi 19 mars 1901.

Le vote d'hier sur l'amendement de M. Alicot, rejeté par une majorité de 11 voix, dont il faut déduire les 8 voix des ministres députés, avait donné quelque espoir à plusieurs de nos amis. Ils voulaient y voir un commencement de désagrégation de la majorité. Je n'ai jamais partagé cette manière de voir, et la séance d'aujourd'hui me paraît bien devoir prouver que les optimistes, qui devaient déjà la loi par terre, et le Cabinet renversé, s'illusionnaient fortement.

La majorité s'est ressaisie: elle est remontée à 23 voix sur l'amendement de M. Beauregard, qui tendait à autoser, par décret, les congrégations de femmes, — bien innocentes celles-là, pour la République! — et à 42 voix sur l'amendement de M. Dansette, qui s'appliquait aux missionnaires dont tous les représentants de la France, à l'étranger, se plaisent à reconnaître le « désintéressement et le dévouement jusqu'à l'héroïsme ». Le mot est de M. Constans, l'exécuteur des décrets de 1881.

La commission et le gouvernement triomphent donc. Il se peut que, pour les articles suivants, le texte de la commission subisse quelques modifications; ce sera un accroc sans importance. L'interdiction d'enseigner aux membres des congrégations dissoutes sera certainement votée. Quant à la confiscation des biens, peut-être la Chambre votera-t-elle une disposition autre que celle proposée par la commission? Je crois bien que, si la cause des retraites ouvrières n'a jamais, pour fonctionner, que le milliard des congrégations, elle ne fonctionnera pas de sitôt. Les sinistres cabotins des Loges, qui ont rédigé le projet, se soucient, d'ailleurs, des retraites ouvrières, autant que de leur premier maillot. Ils n'ont introduit cette disposition, dans la loi, que comme un trompe-l'œil; c'est un grossier appât jeté à la masse prolétarienne.

Donc, si la confiscation est rejetée, ils ne prendront pas le deuil. L'essentiel, pour eux, était de faire voter l'obligation de l'autorisation législative pour les ordres religieux. C'est fait, on peut désormais considérer la loi comme adoptée.

Si le Sénat ratifie les votes de la Chambre — et il n'y a pas de raisons de croire qu'il en sera autrement, alors qu'il y en a beaucoup pour penser qu'il en sera ainsi — c'est la fin, en France, des congrégations religieuses. Car on ne peut interpréter autrement le vote de dispositions qui imposent, aux congrégations, comme condition d'existence, l'autorisation législative, mais laissent, au gouvernement, le droit de les dissoudre par décret.

En attendant un amendement qui tendait au moins à laisser, en cas de dissolution, aux ordres religieux le bénéfice du régime de la loi, un député du centre, M. Bertrand, adjurant la Chambre de s'élever au-dessus des passions qui l'agitent. L'appel est resté sans écho, et la majorité, en repoussant l'amendement, a de nouveau, manifesté sa volonté de faire une loi, non sur les congrégations, mais contre les congrégations.

II. SARRAZANAS.

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

Paris, 19 mars. — Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le ministre des affaires étrangères a communiqué les dépêches qu'il a reçues, hier soir, de Chine. M. Deleau a fait observer que ces dépêches ne font aucune allusion à un incident qui se serait produit à Tien-Tsin.

La loi sur les Associations.

Le Conseil s'est ensuite occupé du débat sur les Associations et des amendements à l'article 13 qui doivent être discutés aujourd'hui; notamment de l'amendement Dansette et de l'amendement Beauregard. Tous deux forment des exceptions à la disposition inscrite au premier paragraphe de cet article qui soumet l'autorisation des congrégations au vote de la loi. L'amendement Dansette porte que les missionnaires pourront être autorisés par décret. L'amendement Beauregard porte que les congrégations de femmes pourront également être autorisées par décret.

AUTOUR DU CONSEIL

L'interdiction du gouvernement dans la grève de Marseille.

Paris, 19 mars. — On dit dans les couloirs de la Chambre qu'un Conseil des ministres d'aujourd'hui, sans qu'il en soit question dans les comptes rendus officiels, l'interdiction du gouvernement dans la grève de Marseille a été longuement agitée.

M. Waldeck-Rousseau et M. Millerand ne seraient pas d'accord sur ce point.

M. Waldeck-Rousseau, préoccupé de cette intervention possible, a consulté, dit-on, ces jours derniers, le Conseil d'Etat. Il lui a demandé un avis motivé sur le droit qu'aurait le gouvernement de se mêler directement aux événements en cours, en faisant, par exemple, charger et décharger les bateaux par la troupe. M. Waldeck-Rousseau estime qu'il n'est pas plus, à Marseille, d'une grève ordinaire, mais d'une série de grèves intéressant toutes les industries de la région et menaçant de les ruiner toutes.

M. Millerand persiste à considérer la grève comme ne nécessitant aucune intervention.

Le Conseil d'Etat a émis un avis formellement opposé à celui de M. le ministre du commerce. Il a déclaré que le gouvernement n'a pas le droit de faire des lois de fait, mais le devoir de faire respecter les lois par ses soldats et, pour donner plus de force à cet avis, il a inséré un paragraphe déclarant qu'amplication spéciale en serait adressée à M. Millerand.

On se demande, dans les couloirs, quelle suite le gouvernement va donner à cette consultation.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Paris, 19 mars. — En commission d'assurance et de prévoyance sociales a continué tout le samedi de mardi à étudier la question relative au point de départ des rentes en cas d'incapacité de travail permanente totale ou partielle.

Après une longue discussion, elle a décidé de ne rien modifier à la loi actuelle, de ne rien préciser, de réserver et d'ajourner toute proposition sur ce point, de se référer absolument à formuler à son égard un avis quelconque, de laisser la jurisprudence fixer le point de départ des rentes.

LA GUERRE A L'ENSEIGNEMENT LIBRE

Paris, 19 mars. — Ce matin, à neuf heures, un concours avait lieu au ministère de l'Instruction publique pour l'emploi de rédacteur à l'administration centrale.

40 candidats avaient demandé à prendre part au concours: une vingtaine seulement se présentèrent ce matin. Un postulant, M. Georges Terrot, nous en a expliqué la raison.

Outre les pièces exigibles pour le concours le ministre a réclamé cette fois une indication relative à l'établissement dans lequel le candidat avait été élevé. Or, tous ceux qui avaient fait leurs études dans un établissement religieux ont été éliminés.

LA MORT DE MME CROIZETTE

Paris, 19 mars. — Mme Croizette est morte ce matin dans son hôtel de l'avenue des Champs-Élysées, hôtel qu'elle occupait depuis son mariage avec un riche banquier.

Elle était née en 1817 et avait remporté le prix de comédie au conservatoire en 1855. En 1852, elle recueillit tous les lauriers qu'une artiste peut espérer, sa sœur a épousé le peintre Carolus Duran.

INCIDENTS A L'UNIVERSITE DE LYON

Lyon, 19 mars. — Des troubles se sont produits ce matin à Lyon, à la suite de la conférence que M. J. Lemaître y a donnée dimanche. A la Faculté de droit, M. Appleton, professeur de droit administratif, qui est conseiller municipal socialiste, a été hué par ses

Le président du comité des étudiants nationalistes s'est alors levé et lui a déclaré qu'après sa conduite de dimanche dernier, ses élèves refusaient de suivre les leçons d'un professeur qui avait ainsi sali sa robe.

M. Appleton a répondu que ses opinions politiques étaient libres et qu'il ne devait compte qu'à sa conscience de sa conduite à la manifestation Lemaître. Le doyen de la Faculté est intervenu et aurait, dit-on, donné tort à M. Appleton.

Les étudiants ont escorté le professeur à la sortie, au nombre de 400, en criant: démission! démission!

LE CAS DU COMMANDANT GUIGNET

M. le général Sonnois, ancien commandant en chef du 4e corps, se joint aux autres généraux pour demander, dans une lettre aussi modérée que ferme, la réintégration du commandant Guignet et du capitaine Fritsch.

LE GENERAL DES JESUITES

Rome, 19 mars. — Le père Martin, général des Jésuites, serait nommé cardinal dans le prochain consistoire.

UNE EMEUTE A DUBLIN

Dublin, 19 mars. — Une grave émeute a éclaté sur le passage du cortège du lord-maire. Devant le collège de la Trinité, des étudiants ont lancé toutes sortes de projectiles: œufs, oranges, cailloux, etc.

La foule a riposté. Des rixes se sont produites et la police a chargé. Le lord-maire a été acclamé par le peuple.

MANIFESTATION FRANCOPHILE A LA HAVANE

New-York, 19 mars. — Les dépêches de Cuba annoncent que le croiseur français le « Suchet » est entré hier dans la rade de la Havane. L'arrivée de ce navire de guerre a produit une grande sensation.

Il est regrettable que l'apparition du drapeau tricolore dans les eaux cubaines ait été l'occasion d'une manifestation contre les Etats-Unis. Une foule de Cubains appartenant à toutes les catégories de la société ont crié sur les quais: « Vive le France! A bas les Yankees! »

On se demande si le gouvernement français n'envoie pas le « Suchet » pour protéger ses nationaux en cas d'un conflit armé entre les Américains et les Cubains.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 19 mars. — Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

LES AFFAIRES DE CHINE

Le ministre des affaires étrangères a communiqué les dépêches qu'il a reçues, hier soir, de Chine. M. Deleau a fait observer que ces dépêches ne font aucune allusion à un incident qui se serait produit à Tien-Tsin.

La loi sur les Associations.

Le Conseil s'est ensuite occupé du débat sur les Associations et des amendements à l'article 13 qui doivent être discutés aujourd'hui; notamment de l'amendement Dansette et de l'amendement Beauregard. Tous deux forment des exceptions à la disposition inscrite au premier paragraphe de cet article qui soumet l'autorisation des congrégations au vote de la loi. L'amendement Dansette porte que les missionnaires pourront être autorisés par décret. L'amendement Beauregard porte que les congrégations de femmes pourront également être autorisées par décret.

AUTOUR DU CONSEIL

L'interdiction du gouvernement dans la grève de Marseille.

Paris, 19 mars. — On dit dans les couloirs de la Chambre qu'un Conseil des ministres d'aujourd'hui, sans qu'il en soit question dans les comptes rendus officiels, l'interdiction du gouvernement dans la grève de Marseille a été longuement agitée.

M. Waldeck-Rousseau et M. Millerand ne seraient pas d'accord sur ce point.

M. Waldeck-Rousseau, préoccupé de cette intervention possible, a consulté, dit-on, ces jours derniers, le Conseil d'Etat. Il lui a demandé un avis motivé sur le droit qu'aurait le gouvernement de se mêler directement aux événements en cours, en faisant, par exemple, charger et décharger les bateaux par la troupe. M. Waldeck-Rousseau estime qu'il n'est pas plus, à Marseille, d'une grève ordinaire, mais d'une série de grèves intéressant toutes les industries de la région et menaçant de les ruiner toutes.

M. Millerand persiste à considérer la grève comme ne nécessitant aucune intervention.

Le Conseil d'Etat a émis un avis formellement opposé à celui de M. le ministre du commerce. Il a déclaré que le gouvernement n'a pas le droit de faire des lois de fait, mais le devoir de faire respecter les lois par ses soldats et, pour donner plus de force à cet avis, il a inséré un paragraphe déclarant qu'amplication spéciale en serait adressée à M. Millerand.

On se demande, dans les couloirs, quelle suite le gouvernement va donner à cette consultation.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Paris, 19 mars. — En commission d'assurance et de prévoyance sociales a continué tout le samedi de mardi à étudier la question relative au point de départ des rentes en cas d'incapacité de travail permanente totale ou partielle.

Après une longue discussion, elle a décidé de ne rien modifier à la loi actuelle, de ne rien préciser, de réserver et d'ajourner toute proposition sur ce point, de se référer absolument à formuler à son égard un avis quelconque, de laisser la jurisprudence fixer le point de départ des rentes.

LA GUERRE A L'ENSEIGNEMENT LIBRE

Paris, 19 mars. — Ce matin, à neuf heures, un concours avait lieu au ministère de l'Instruction publique pour l'emploi de rédacteur à l'administration centrale.

40 candidats avaient demandé à prendre part au concours: une vingtaine seulement se présentèrent ce matin. Un postulant, M. Georges Terrot, nous en a expliqué la raison.

Outre les pièces exigibles pour le concours le ministre a réclamé cette fois une indication relative à l'établissement dans lequel le candidat avait été élevé. Or, tous ceux qui avaient fait leurs études dans un établissement religieux ont été éliminés.

LA MORT DE MME CROIZETTE

Paris, 19 mars. — Mme Croizette est morte ce matin dans son hôtel de l'avenue des Champs-Élysées, hôtel qu'elle occupait depuis son mariage avec un riche banquier.

Elle était née en 1817 et avait remporté le prix de comédie au conservatoire en 1855. En 1852, elle recueillit tous les lauriers qu'une artiste peut espérer, sa sœur a épousé le peintre Carolus Duran.

INCIDENTS A L'UNIVERSITE DE LYON

Lyon, 19 mars. — Des troubles se sont produits ce matin à Lyon, à la suite de la conférence que M. J. Lemaître y a donnée dimanche. A la Faculté de droit, M. Appleton, professeur de droit administratif, qui est conseiller municipal socialiste, a été hué par ses

LES AFFAIRES DE CHINE

Le ministre des affaires étrangères a communiqué les dépêches qu'il a reçues, hier soir, de Chine. M. Deleau a fait observer que ces dépêches ne font aucune allusion à un incident qui se serait produit à Tien-Tsin.

La loi sur les Associations.

Le Conseil s'est ensuite occupé du débat sur les Associations et des amendements à l'article 13 qui doivent être discutés aujourd'hui; notamment de l'amendement Dansette et de l'amendement Beauregard. Tous deux forment des exceptions à la disposition inscrite au premier paragraphe de cet article qui soumet l'autorisation des congrégations au vote de la loi. L'amendement Dansette porte que les missionnaires pourront être autorisés par décret. L'amendement Beauregard porte que les congrégations de femmes pourront également être autorisées par décret.

AUTOUR DU CONSEIL

L'interdiction du gouvernement dans la grève de Marseille.

Paris, 19 mars. — On dit dans les couloirs de la Chambre qu'un Conseil des ministres d'aujourd'hui, sans qu'il en soit question dans les comptes rendus officiels, l'interdiction du gouvernement dans la grève de Marseille a été longuement agitée.

M. Waldeck-Rousseau et M. Millerand ne seraient pas d'accord sur ce point.

M. Waldeck-Rousseau, préoccupé de cette intervention possible, a consulté, dit-on, ces jours derniers, le Conseil d'Etat. Il lui a demandé un avis motivé sur le droit qu'aurait le gouvernement de se mêler directement aux événements en cours, en faisant, par exemple, charger et décharger les bateaux par la troupe. M. Waldeck-Rousseau estime qu'il n'est pas plus, à Marseille, d'une grève ordinaire, mais d'une série de grèves intéressant toutes les industries de la région et menaçant de les ruiner toutes.

M. Millerand persiste à considérer la grève comme ne nécessitant aucune intervention.

Le Conseil d'Etat a émis un avis formellement opposé à celui de M. le ministre du commerce. Il a déclaré que le gouvernement n'a pas le droit de faire des lois de fait, mais le devoir de faire respecter les lois par ses soldats et, pour donner plus de force à cet avis, il a inséré un paragraphe déclarant qu'amplication spéciale en serait adressée à M. Millerand.

On se demande, dans les couloirs, quelle suite le gouvernement va donner à cette consultation.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Paris, 19 mars. — En commission d'assurance et de prévoyance sociales a continué tout le samedi de mardi à étudier la question relative au point de départ des rentes en cas d'incapacité de travail permanente totale ou partielle.

Après une longue discussion, elle a décidé de ne rien modifier à la loi actuelle, de ne rien préciser, de réserver et d'ajourner toute proposition sur ce point, de se référer absolument à formuler à son égard un avis quelconque, de laisser la jurisprudence fixer le point de départ des rentes.

LA GUERRE A L'ENSEIGNEMENT LIBRE

Paris, 19 mars. — Ce matin, à neuf heures, un concours avait lieu au ministère de l'Instruction publique pour l'emploi de rédacteur à l'administration centrale.

je n'ai reproché à personne de m'avoir dénoncé; il faut vraiment que les royalistes et leurs divers représentants en chef aient perdu toute espèce d'esprit politique pour avoir voulu s'accuser eux-mêmes de faits que je ne leur imputais pas.

Affirmer qu'on a fait échouer une tentative du 23 février parce qu'elle était exclusivement républicaine, c'est simplement affirmer que les royalistes ont combattu en moi leur ennemi et non un complice. Ce n'est pas le 23 février 1899 que les hostilités ont commencé entre nous, c'est, je vous l'ai dit, dès 1889.

Je n'ai cessé de qu'il m'ont envoyé un émissaire pour avoir ce renseignement, mais j'en conclus que lorsque j'ai eu fait à une tierce personne la violente réponse que l'on sait, et que cette réponse est arrivée à leurs oreilles, ils se sont résolus à tout faire pour empêcher le succès de leur irréconciliable adversaire.

Je reconnais, encore une fois, que c'était leur droit. Je n'ai jamais dit que le tiers personne qui est venue à la Ligue des patriotes le 23 février était envoyé par M. André Buffet, dont j'ignorais alors jusqu'à l'existence, ni par aucun membre de l'état-major royaliste. J'ai dit, au contraire, que j'avais des raisons de croire que ce visiteur était tout à fait des nôtres.

En concluant, M. Déroulède dit que M. André Buffet a fait tourner en conflit personnel des déclarations politiques, et termine ainsi:

La République parlementaire ne donnera pas d'autres fruits que ceux qu'elle a produits depuis trente ans. La faute n'est pas aux hommes, mais à la Constitution, et pour en guérir la France, il faut revenir au principe de la souveraineté nationale inaliénable et imprescriptible, tel qu'il est écrit dans les Droits de l'homme, à l'égalité des droits électoraux, à l'élection directe par le peuple de tous ses représentants, le président de la République étant, lui aussi, un représentant du peuple.

RECTIFICATION NÉCESSAIRE

A la suite de la correspondance que nous avons publiée sous le titre: « La Vérité française », le Vatican et l'« Osservatore Romano », M. l'abbé Vanneufville a été pris à partie personnellement par la « Vérité française ».

Il n'y a pas lieu de s'arrêter aux communications peu bienveillantes que ce journal insère au sujet de notre correspondant... M. l'abbé Vanneufville n'a évidemment rien fait pour mériter les bonnes grâces de la « Vérité française ».

Mais à ses indications plus ou moins aventurées, le collaborateur anonyme de M. A. Rousset a cru bon de joindre quelques très courts extraits d'un article écrit en 1894; surtout il a jugé expédient d'en tronquer, dans ses parties essentielles, un paragraphe significatif.

Ce procédé ayant été également utilisé par le correspondant romain de la « Vérité française », pour présenter sous un faux jour un article que l'« Univers » a publié sur la dernière encyclique de Léon XIII, M. l'abbé Vanneufville a envoyé, le 12 mars, les rectifications suivantes à la « Vérité française »:

« Monsieur,

« Dans la note, assez fantaisiste, que la « Vérité française » m'a consignée, le 4 mars dernier, je trouve quelques extraits d'un article que j'ai publié en mai 1894.

« C'est toujours une méthode déplorable d'extraire trois ou quatre phrases de leur contexte, et d'établir à l'aide d'un jugement quelconque. Le procédé est plus déplorable encore, quand on se permet de tronquer, dans ses parties essentielles, un texte que l'on présente comme caractéristique.

« Si votre correspondant s'est donné, à ce point de vue, des licences exorbitantes, vos lecteurs en jugeront.

« Voici, en effet, ce que l'on me fait dire:

« La démocratie a pour principe fondamental l'égalité naturelle de tous les hommes... Tous les membres de la société doivent participer au gouvernement... de la société, dans la mesure même des droits qu'ils ont à sauvegarder (p. 14).

« Voici ce que j'avais écrit:

« La Démocratie a pour principe fondamental l'égalité naturelle de tous les hommes... Elle ne nie pas les individualités accidentelles qui distinguent les individus, mais elle affirme qu'à des degrés divers, tous ont les mêmes droits essentiels. Aucun homme ne peut être assujéti à un autre homme. De la subordination, oui; de l'asservissement, non! Il ne faut point qu'aucune classe d'hommes soit privée de la faculté de défendre ses intérêts dans l'ordre civil, comme dans l'ordre économique... »

« Tous les membres de la société doivent, par conséquent, pouvoir participer au gouvernement de la société dans la mesure même des droits qu'ils ont à sauvegarder... »

« Votre correspondant a supprimé, dans sa citation, tout ce qui pouvait élargir vos lecteurs sur mon expresse adhésion aux principes sociaux de la doctrine catholique. L'insistance avec laquelle je m'attardais sur les « individualités accidentelles », le soin avec lequel je marquais que les « droits essentiels » sont possédés par chacun « à des degrés divers », l'explicitation que je formulais de la « subordination », et donc de la hiérarchie sociale, « définissent » l'égalité naturelle, d'une façon conforme à la philosophie chrétienne; — de plus, ces remarques et ces réserves donnaient une certaine portée à la restriction qui terminait tout le paragraphe: « dans la mesure même des droits qu'ils ont à sauvegarder... »

« Il est donc été plus loyal de ne point faire subir à ce texte une telle manipulation. Vos lecteurs sont maintenant à même de juger si l'article incriminé est coupable des allégations dont on le charge.

« Quant à moi-même, le même procédé a été employé, mais plus habilement, pour travestir l'article que j'ai consacré, dans l'« Univers », à l'« Encyclopie » « Graves de Communi ». Là, votre correspondant romain s'est contenté de tourner court, opportunément, après avoir cité quelques fragments de phrases. Ceux de vos lecteurs qui voudraient s'en convaincre n'auraient qu'à collationner cet article, inséré dans l'« Univers » du 2 février, avec les « notes romaines » insérées dans la « Vérité Française » du 10 février.

« Libre à vous d'attribuer au Pape une mauvaise plaisanterie, et de condamner les démocrates chrétiens au nom de l'« Encyclopie » « Graves de Communi »; les démocrates chrétiens ont manifesté une profonde reconnaissance pour cet acte de Saint Père; ils y puiseront certainement de nouvelles lumières et un courage nouveau pour leur apostolat social. De reste les prescriptions spéciales de l'« Encyclopie » récente les trouveront, soyez-en sûr, fidèlement observées. Plus à Dieu que est soie de Léon XIII, essentiellement destiné à rétablir parmi les catholiques l'accord des esprits et des cœurs, fit tomber toutes leurs divisions et les rapprocha de nouveau dans l'obéissance complète et sincère au Vicaire de Jésus-Christ!

« Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations.

« Abbé G. VANNEUFVILLE. »

LES AFFAIRES DE CHINE

Le « New York Herald » publie ce matin, à ce propos, l'importante dépêche suivante:

« Tien-Tsin, lundi, 12 h. 50 du soir. — La situation est de plus en plus tendue. D'un instant à l'autre, on peut redouter un conflit. Les troupes de toutes les nations sont sous les armes.

« A la station du chemin de fer, la situation reste la même, bien que l'égat d'esprit des adversaires soit, s'il est possible, encore plus inquiétant qu'aujourd'hui.

« Les troupes françaises prennent part à l'agitation, malgré les efforts faits par leurs officiers pour conserver une attitude neutre. Dans l'après-midi d'hier, plusieurs groupes de Français ont couru à travers la concession en criant: « A bas les Anglais! » et un grand nombre de bagarres se sont produites. Dans plusieurs cas, le sang a coulé. En effet, les Français portent toujours la baïonnette.

« Finalement, trois soldats français attaquèrent le capitaine Bogier, de l'armée britannique, et l'arrachèrent du pousse-pousse dans lequel il était assis. Le capitaine se défendit à coups de poings et il avait déjà renversé un des assaillants, quand un certain nombre de Sikhs accoururent à son secours.

« Le général Campbell, fit alors sortir toutes ses troupes, chassa les Français de la concession anglaise, qu'il fit garder par de petits postes avec l'ordre de ne recevoir aucun soldat français sur le territoire de la concession.

« Le maréchal de Waldersée, qui était parti en songé pour Kia-Tschou, a été averti par télégramme et on l'attend d'un instant à l'autre, mais on ne peut guère espérer qu'il parviendra à résoudre pacifiquement les difficultés. »

LES AFFAIRES DE CHINE

Le « New York Herald » publie ce matin, à ce propos, l'importante dépêche suivante:

« Tien-Tsin, lundi, 12 h. 50 du soir. — La situation est de plus en plus tendue. D'un instant à l'autre, on peut redouter un conflit. Les troupes de toutes les nations sont sous les armes.

« A la station du chemin de fer, la situation reste la même, bien que l'égat d'esprit des adversaires soit, s'il est possible, encore plus inquiétant qu'aujourd'hui.

« Les troupes françaises prennent part à l'agitation, malgré les efforts faits par leurs officiers pour conserver une attitude neutre. Dans l'après-midi d'hier, plusieurs groupes de Français ont couru à travers la concession en criant: « A bas les Anglais! » et un grand nombre de bagarres se sont produites. Dans plusieurs cas, le sang a coulé. En effet, les Français portent toujours la baïonnette.

« Finalement, trois soldats français attaquèrent le capitaine Bogier, de l'armée britannique, et l'arrachèrent du pousse-pousse dans lequel il était assis. Le capitaine se défendit à coups de poings et il avait déjà renversé un des assaillants, quand un certain nombre de Sikhs accoururent à son secours.

« Le général Campbell, fit alors sortir toutes ses troupes, chassa les Français de la concession anglaise, qu'il fit garder par de petits postes avec l'ordre de ne recevoir aucun soldat français sur le territoire de la concession.

« Le maréchal de Waldersée, qui était parti en songé pour Kia-Tschou, a été averti par télégramme et on l'attend d'un instant à l'autre, mais on ne peut guère espérer qu'il parviendra à résoudre pacifiquement les difficultés. »

LES AFFAIRES DE CHINE

Le « New York Herald » publie ce matin, à ce propos, l'importante dépêche suivante:

« Tien-Tsin, lundi, 12 h. 50 du soir. — La situation est de plus en plus tendue. D'un instant à l'autre, on peut redouter un conflit. Les troupes de toutes les nations sont sous les armes.

« A la station du chemin de fer, la situation reste la même, bien que l'égat d'esprit des adversaires soit, s'il est possible, encore plus inquiétant qu'aujourd'hui.

« Les troupes françaises prennent part à l'agitation, malgré les efforts faits par leurs officiers pour conserver une attitude neutre. Dans l'après-midi d'hier, plusieurs groupes de Français ont couru à travers la concession en criant: « A bas les Anglais! » et un grand nombre de bagarres se sont produites. Dans plusieurs cas, le sang a coulé. En effet, les Français portent toujours la baïonnette.

« Finalement, trois soldats français attaquèrent le capitaine Bogier, de l'armée britannique, et l'arrachèrent du pousse-pousse dans lequel il était assis. Le capitaine se défendit à coups de poings et il avait déjà renversé un des assaillants, quand un certain nombre de Sikhs accoururent à son secours.

« Le général Campbell, fit alors sortir toutes ses troupes, chassa les Français de la concession anglaise, qu'il fit garder par de petits postes avec l'ordre de ne recevoir aucun soldat français sur le territoire de la concession.

« Le maréchal de Waldersée, qui était parti en songé pour Kia-Tschou, a été averti par télégramme et on l'attend d'un instant à l'autre, mais on ne peut guère espérer qu'il parviendra à résoudre pacifiquement les difficultés. »

LES AFFAIRES DE CHINE

Le « New York Herald » publie ce matin, à ce propos, l'importante dépêche suivante:

« Tien-Tsin, lundi, 12 h. 50 du soir. — La situation est de plus en plus tendue. D'un instant à l'autre, on peut redouter un conflit. Les troupes de toutes les nations sont sous les armes.

« A la station du chemin de fer, la situation reste la même, bien que l'égat d'esprit des adversaires soit, s'il est possible, encore plus inquiétant qu'aujourd'hui.

« Les troupes françaises prennent part à l'agitation, malgré les efforts faits par leurs officiers pour conserver une attitude neutre. Dans l'après-midi d'hier, plusieurs groupes de Français ont couru à travers la concession en criant: « A bas les Anglais! » et un grand nombre de bagarres se sont produites. Dans plusieurs cas, le sang a coulé. En effet, les Français portent toujours la baïonnette.

« Finalement, trois soldats français attaquèrent le capitaine Bogier, de l'armée britannique, et l'arrachèrent du pousse-pousse dans lequel il était assis. Le capitaine se défendit à coups de poings et il avait déjà renversé un des assaillants, quand un certain nombre de Sikhs accoururent à son secours.

« Le général Campbell, fit alors sortir toutes ses troupes, chassa les Français de la concession anglaise, qu'il fit garder par de petits postes avec l'ordre de ne recevoir aucun soldat français sur le territoire de la concession.

« Le maréchal de Waldersée, qui était parti en songé pour Kia-Tschou, a été averti par télégramme et on l'attend d'un instant à l'autre, mais on ne peut guère espérer qu'il parviendra à résoudre pacifiquement les difficultés. »

LES AFFAIRES DE CHINE

Le « New York Herald » publie ce matin, à ce propos, l'importante dépêche suivante:

« Tien-Tsin, lundi, 12 h. 50 du soir. — La situation est de plus en plus tendue. D'un instant à l'autre, on peut redouter un conflit. Les troupes de toutes les nations sont sous les armes.

« A la station du chemin de fer, la situation reste la même, bien que l'égat d'esprit des adversaires soit, s'il est possible, encore plus inquiétant qu'aujourd'hui.

« Les troupes françaises prennent part à l'agitation, malgré les efforts faits par leurs officiers pour conserver une attitude neutre. Dans l'après-midi d'hier, plusieurs groupes de Français ont couru à travers la concession en criant: « A bas les Anglais! » et un grand nombre de bagarres se sont produites. Dans plusieurs cas, le sang a coulé. En effet, les Français portent toujours la baïonnette.

« Finalement, trois soldats français attaquèrent le capitaine Bogier, de l'armée britannique, et l'arrachèrent du pousse-pousse dans lequel il était assis. Le capitaine se défendit à coups de poings et il avait déjà renversé un des assaillants, quand un certain nombre de Sikhs accoururent à son secours.

« Le général Campbell, fit alors sortir toutes ses troupes, chassa les Français de la concession anglaise, qu'il fit garder par de petits postes avec l'ordre de ne recevoir aucun soldat français sur le territoire de la concession.

« Le maréchal de Waldersée, qui était parti en songé pour Kia-Tschou, a été averti par télégramme et on l'attend d'un instant à l'autre, mais on ne peut guère espérer qu'il parviendra à résoudre pacifiquement les difficultés. »

LES AFFAIRES DE CHINE

Le « New York Herald » publie ce matin, à ce propos, l'importante dépêche suivante:

« Tien-Tsin, lundi, 12 h. 50 du soir. — La situation est de plus en plus tendue. D'un instant à l'autre, on peut redouter un conflit. Les troupes de toutes les nations sont sous les armes.

« A la station du chemin de fer, la situation reste la même, bien que l'égat d'esprit des adversaires soit, s'il est possible, encore plus inquiétant qu'aujourd'hui.

« Les troupes françaises prennent part à l'agitation, malgré les efforts faits par leurs officiers pour conserver une attitude neutre. Dans l'après-midi d'hier, plusieurs groupes de Français ont couru à travers la concession en criant: « A bas les Anglais! » et un grand nombre de bagarres se sont produites. Dans plusieurs cas, le sang a coulé. En effet, les Français portent toujours la baïonnette.

« Finalement, trois soldats français attaquèrent le capitaine Bogier, de l'armée britannique, et l'arrachèrent du pousse-pousse dans lequel il était assis. Le capitaine se défendit à coups de poings et il avait déjà renversé un des assaillants, quand un certain nombre de Sikhs accoururent à son secours.

« Le général Campbell, fit alors sortir toutes ses troupes, chassa les Français de la concession anglaise, qu'il fit garder par de petits postes avec l'ordre de ne recevoir aucun soldat français sur le territoire de la concession.

« Le maréchal de Waldersée, qui était parti en songé pour Kia-Tschou, a été averti par télégramme et on l'attend d'un instant à l'autre, mais on ne peut guère espérer qu'il parviendra à résoudre pacifiquement les difficultés. »

LES AFFAIRES DE CHINE

Le « New York Herald » publie ce matin, à ce propos, l'importante dépêche suivante:

« Tien-Tsin, lundi, 12 h. 50 du soir. — La situation est de plus en plus tendue. D'un instant à l'autre, on peut redouter un conflit. Les troupes de toutes les nations sont sous les armes.

« A la station du chemin de fer, la situation reste la même, bien que l'égat d'esprit des adversaires soit, s'il est possible, encore plus inquiétant qu'aujourd'hui.

« Les troupes françaises prennent part à l'agitation, malgré les efforts faits par leurs officiers pour conserver une attitude neutre. Dans l'après-midi d'hier, plusieurs groupes de Français ont couru à travers la concession en criant: « A bas les Anglais! » et un grand nombre de bagarres se sont produites. Dans plusieurs cas, le sang a coulé. En effet, les Français portent toujours la baïonnette.

« Finalement, trois soldats français attaquèrent le capitaine Bogier, de l'armée britannique, et l'arrachèrent du pousse-pousse dans lequel il était assis. Le capitaine se défendit à coups de poings et il avait déjà renversé un des assaillants, quand un certain nombre de Sikhs accoururent à son secours.

« Le général Campbell, fit alors sortir toutes ses troupes, chassa les Français de la concession anglaise, qu'il fit garder par de petits postes avec l'ordre de ne recevoir aucun soldat français sur le territoire de la concession.

« Le maréchal de Waldersée, qui était parti en songé pour Kia-Tschou, a été averti par télégramme et on l'attend d'un instant à l'autre, mais on ne peut guère espérer qu'il parviendra à résoudre pacifiquement les difficultés. »

LES AFFAIRES DE CHINE

Le « New York Herald » publie ce matin, à ce propos, l'importante dépêche suivante:

« Tien-Tsin, lundi, 12 h. 50 du soir. — La situation est de plus en plus tendue. D'un instant à l'autre, on peut redouter un conflit. Les troupes de toutes les nations sont sous les armes.

« A la station du chemin de fer, la situation reste la même, bien que l'égat d'esprit des adversaires soit, s'il est possible, encore plus inquiétant qu'aujourd'hui.

« Les troupes françaises prennent part à l'agitation, malgré les efforts faits par leurs officiers pour conserver une attitude neutre. Dans l'après-midi d'hier, plusieurs groupes de Français ont couru à travers la concession en criant: « A bas les Anglais! » et un grand nombre de bagarres se sont produites. Dans plusieurs cas, le sang a coulé. En effet, les Français portent toujours la baïonnette.

« Finalement, trois soldats français attaquèrent le capitaine Bogier, de l'armée britannique, et l'arrachèrent du pousse-pousse dans lequel il était assis. Le capitaine se défendit à coups de poings et il avait déjà renversé un des assaillants, quand un certain nombre de Sikhs accoururent à son secours.

« Le général Campbell, fit alors sortir toutes ses troupes, chassa les Français de la concession anglaise, qu'il fit garder par de petits postes avec l'ordre de ne recevoir aucun soldat français sur le territoire de la concession.

« Le maréchal de Waldersée, qui était parti en songé pour Kia-Tschou, a été averti par télégramme et on l'attend d'un instant à l'autre, mais on ne peut guère espérer qu'il parviendra à résoudre pacifiquement les difficultés. »

<